



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

11 | 1999

Typologie des langues, universaux linguistiques

Comment comparer l'incomparable ?

Gilbert Lazard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/861>

DOI : 10.4000/linx.861

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1999

Pagination : 15-30

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Gilbert Lazard, « Comment comparer l'incomparable ? », *Linx* [En ligne], 11 | 1999, mis en ligne le 26 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/861> ; DOI : 10.4000/linx.861

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Comment comparer l'incomparable ?*

Gilbert Lazard

1. Introduction

- 1 « Une typologie linguistique exhaustive est la tâche la plus grande et la plus importante qui s'offre à la linguistique [...] En fin de compte, sa tâche est de répondre à la question : quelles structures linguistiques sont possibles, et pourquoi telles structures sont-elles possibles quand d'autres ne le sont pas ? Ce faisant, elle doit, plus qu'aucune autre espèce de linguistique, s'approcher de ce qu'on pourrait appeler la nature du langage[...] C'est seulement par la typologie que la linguistique s'élève à des points de vue tout à fait généraux et devient une science. » Ainsi s'exprime Hjelmslev (1966 : 128-129) dans un livre écrit apparemment il y a plus de cinquante ans.
- 2 S'il a raison, et je le crois, la comparaison des langues est une question fondamentale. En effet, c'est par la comparaison des langues les plus diverses qu'on peut espérer en dégager les traits communs, c'est-à-dire les invariants du langage. Encore faut-il que les termes à comparer soient comparables. Or les méthodes descriptives les plus critiques conduisent à penser que les catégories des langues différentes sont toujours différentes, donc en principe incomparables. En fait la comparaison se pratique, et non sans fruit, mais en laissant une large place à l'intuition et à l'approximation, si bien que les résultats, qui peuvent être suggestifs, n'en restent pas moins vagues et incertains.
- 3 Je voudrais dans ce qui suit tenter de préciser le problème et d'esquisser une voie vers une typologie plus exigeante que celle dont on se contente trop souvent. J'examinerai successivement la question de la description, puis celle de la comparaison ; je mentionnerai pour finir, à titre d'exemples, quelques essais d'une pratique voulue plus rigoureuse.

2. La description

2.1.

- 4 La linguistique structuraliste a élaboré des méthodes descriptives sur la base de principes solides, qui semblent aujourd'hui parfois un peu oubliés au profit d'une utilisation paresseuse des notions traditionnelles, issues des grammaires des langues indo-européennes. Il est évident que ces notions sont insuffisantes. Elles sont pourtant utilisées encore aujourd'hui couramment, y compris par les typologues les plus estimés. C'est sur de telles notions que se fondent les études les plus répandues sur l'ordre des mots, ainsi que les hiérarchies comme celle, souvent alléguée, des « arguments » de la proposition, « sujet »— « objet direct »— « objet indirect », etc. Ces études supposent que les concepts grammaticaux en question sont clairement définis, ce qui est loin d'être le cas. Existe-t-il une claire définition de l'adjectif en linguistique générale ? C'est douteux. Quant aux notions de « sujet » et d'« objet direct » et « indirect », elles sont assurément fort obscures. On sait quels débats a suscité et suscite la notion de sujet. Issue de la tradition gréco-latine et assez bien appropriée à la plupart des langues indo-européennes anciennes et modernes, elle pose d'immenses problèmes, non encore résolus, quand on veut l'appliquer à des langues d'autres types (et même à certaines langues indo-européennes). La notion d'objet, quoique apparemment plus simple, est elle-même bien peu claire, et celle d'objet indirect est aussi d'un statut incertain. Ces notions sont pourtant employées sans état d'âme par une multitude de linguistes sans qu'on sache comment ils les entendent, si ce sont des fonctions grammaticales définies par leurs relations avec le reste de la proposition ou les représentants morphosyntaxiques de rôles sémantiques tels que agent, patient, attributaire. Bien d'autres notions grammaticales, par exemple celle d'aspect, si importante et si souvent alléguée, sont aussi extrêmement confuses. Cette incertitude est, à l'évidence, gravement préjudiciable à toute typologie construite sur de telles bases.

2.2.

- 5 Sur quoi donc fonder les définitions ? Pour Benveniste, sur la conception saussurienne de la langue comme système de signes, dont « chacune des unités se définit par l'ensemble des *relations* qu'elle soutient avec les autres unités et par les *oppositions* où elle entre » (1966 : 21 ; cf. Lazard 1997b). « La langue est forme, non substance », dit Benveniste (*ibid.* 93) en reprenant la formule de Saussure. Ce principe doit guider le travail du linguiste et lui permettre de saisir les réalités proprement « linguistiques » par opposition aux considérations psychologiques ou autres, c'est-à-dire de dépouiller les faits observés de tout ce qui n'est pas par ce principe caractérisé comme pertinent, et de poser ainsi les bases « d'une linguistique conçue comme science, par sa cohérence, son autonomie et les visées qu'on lui assigne » (*ibid.* 5).
- 6 L'objet de la description est un système synchronique. Naturellement, dans la réalité concrète, il n'y a pas de synchronie pure : tout état de langue comprend des éléments en voie de disparition, d'autres en voie de constitution. En outre, il est clair que le système d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble de ses unités, de ses catégories et de ses règles, n'est pas exactement le même pour tous les locuteurs. Le fonctionnement d'une langue

comporte une infinité de variations d'un acte de parole à l'autre, d'un locuteur à l'autre, d'un instant à l'autre.

- 7 Cependant ces considérations ne ruinent pas l'idée d'un système synchronique. Celui-ci est évidemment une abstraction. Mais c'est précisément l'opération d'abstraction qui caractérise toute démarche scientifique. Elle est non seulement légitime, mais nécessaire. Considérer la langue comme un système synchronique, c'est neutraliser les variations de diverses sortes pour ne considérer que ce qui lui permet de fonctionner comme instrument de communication. C'est réduire un ensemble complexe et mouvant de phénomènes à un objet abstrait qui se prête en principe à un traitement rigoureux.

2.3.

- 8 Le caractère spécifique du système de la langue est exprimé, sous une forme un peu provocante, par le célèbre adage saussurien : « Dans la langue, il n'y a que des différences ». Celui que j'ai cité plus haut : « La langue est une forme et non une substance », dit la même chose. Nous savons l'importance de la substance (phonétique s'il agit de la deuxième articulation, sémantique dans le cas de la première). On ne peut l'ignorer, sous peine de s'enfermer dans un distributionalisme stérile. Mais ce qui, dans cette substance, importe au linguiste en tant que tel, ce sont les distinctions qu'y introduit la langue : s'il néglige de prendre en considération la forme que la langue impose à la substance, il cesse de faire de la linguistique.
- 9 L'objet propre du linguiste, et c'est en cela que celui-ci se distingue du psychologue, ce sont les oppositions qui s'établissent, à tous les niveaux, entre les unités de la langue. Il les saisit dans la forme et la distribution de ces unités (les signifiants) et il s'efforce de cerner aussi précisément possible les corrélats sémantiques (les signifiés) de ces oppositions de forme. Ce sont ces corrélats qui, sur le plan du contenu de sens, constituent la forme propre de chaque langue, car un signifié n'est distinct d'autres signifiés qu'autant qu'il est lié à un signifiant distinct d'autres signifiants. C'est le principe de pertinence, qui a été explicité et développé dans les années trente par les phonologues de l'école de Prague. Il découle directement de la théorie saussurienne, et, longtemps même avant la publication du *Cours de linguistique générale*, il avait été mis en pratique très lucidement par Meillet, peut-être influencé par l'enseignement de Saussure. « Aucune catégorie sémantique, écrit-il dès 1902 à propos de sa description du vieux slave, n'a été admise qui ne répondît à un moyen d'expression distinct dans la langue même. Il a paru tout à fait vain de préciser arbitrairement des nuances de sens plus ou moins subtiles là où la langue n'a point institué de signes propres ; nul critérium ne permet de fixer où l'on doit s'arrêter dans ces distinctions. » On ne saurait être plus clair. Cela signifie que les seuls traits pertinents d'une unité de la langue sont ceux qui la différencient des autres unités. On peut décrire le contenu sémantique de cette unité avec autant de détails que l'on voudra, et cela est souvent utile, mais on ne peut la définir précisément que par opposition. Description et définition sont choses différentes. Ce sont les traits définitoires des catégories d'une langue donnée qui constituent, sur le plan sémantique, la structure de cette langue.

3. La comparaison

3.1.

- 10 L'objet langue étant conçu comme exposé ci-dessus, on ne voit pas sur quelle base faire reposer la comparaison des langues. En effet chaque langue impose à la substance sémantique une certaine forme, qui est différente de celles que lui imposent toutes les autres. Ce qui est commun à toutes les langues, c'est justement cette substance sémantique qu'elles modèlent, car elle reflète l'expérience de l'humanité, qui est, pour l'essentiel, approximativement la même chez tous les hommes¹. Mais, indépendamment de la structure que lui confère chaque langue, elle est en elle-même amorphe². Les distinctions qu'on peut vouloir y introduire courent toujours le risque d'être arbitraires, si elles ne sont pas fondées sur celles qu'y établit la langue : or chaque langue les établit à sa manière.
- 11 Tel est donc le dilemme : d'un côté des données formelles nettes et bien structurées, mais indéfiniment variées, de l'autre un contenu sans structure propre, qui se prête à tous les découpages arbitraires. Les premières sont en principe incomparables, le second irrémédiablement flou.
- 12 Sans doute, on perçoit intuitivement bien des ressemblances entre les grammaires de différentes langues. On soupçonne, dans l'espace sémantique, des « domaines de grammaticalisation » privilégiée (comme, p.ex., celui des temps/aspect/mode dans la morphologie verbale), et même, au sein de ces domaines, des « zones focales », dont le contenu serait propre à fournir des catégories présentes dans beaucoup de langues (comme, p.ex., celle d'aoriste ou d'imparfait ou de parfait) (sur les notions de domaine de grammaticalisation et de zone focale, v. Lazard 1992). C'est ce qui fait que la comparaison, quoique théoriquement impossible, est cependant pratiquée en fait avec un certain succès, et cela depuis longtemps et aujourd'hui plus que jamais. Les ouvrages généraux ne manquent pas sur des notions telles que le temps, l'aspect, le parfait, le passif, le moyen, etc., conçues comme des « catégories interlangues ». Ces études sont souvent instructives et suggestives. Elles sont possibles parce que les catégories des langues considérées sont à peu près semblables, en ce sens que les limites qui les définissent dans l'espace sémantique coïncident approximativement. Mais il faut bien voir qu'elles ne coïncident pratiquement jamais en totalité : ce ne sont que des « quasi-catégories » (Lazard 1997c ; 1997d). Aussi les travaux qui leur sont consacrés restent-ils eux-mêmes approximatifs et largement intuitifs et ne sont pas tels que ce qu'on attend d'une véritable science.
- 13 Une autre méthode envisageable est, sur un domaine donné, p.ex. celui du temps/aspect, de confronter des langues deux à deux pour voir dans quelle mesure les divisions du domaine qu'introduisent l'une et l'autre coïncident ou non. Pour prendre un exemple simplissime, on sait bien que l'imparfait français se traduit en anglais tantôt par un prétérit tantôt par une forme progressive passée et que, inversement, le prétérit anglais correspond en français tantôt à un passé simple tantôt à un imparfait. Ces relations se laissent représenter graphiquement. Cette procédure peut être étendue à une troisième langue, et ainsi de suite, de proche en proche, à autant de langues qu'on voudra. On peut ainsi établir des cartes sémantiques très intéressantes (v., p.ex., pour le passé duratif Lazard 1975 et 1981, pour le parfait Anderson 1982, pour les modalités van der Auwera/Plungian 1998). Cette méthode est assurément séduisante. Cependant, faite de

tâtonnements prolongés indéfiniment, dont le produit est toujours à la merci de nouvelles données qui le modifieront, elle n'a pas la rigueur d'une échelle de valeurs établie une fois pour toutes (ou au moins pour un temps) et applicable en principe à toute langue.

3.2.

- 14 Le problème est que, pour traiter les données et en induire des généralités, il faut un cadre conceptuel préalable. C'est ce que nous apprend l'épistémologie. Un philosophe qui a longuement et profondément réfléchi à la nature des sciences et aux conditions de leur constitution, G.-G. Granger, nous éclaire beaucoup. Il s'est intéressé aux sciences humaines, en particulier à la linguistique, et notamment à la quête des universaux. Il écrit, à propos des universaux de Greenberg, ceci :

« Greenberg reconnaît que l'ordre dominant VSO serait exclusif de la préposition de l'adjectif au nom. Mais une telle propriété n'aurait de sens véritable que dans la mesure où les catégories du verbe, du sujet, de l'objet, de l'adjectif auraient elles-mêmes une signification uniforme, dont on puisse sans ambiguïté trouver la représentation dans toute langue. Autrement dit, la reconnaissance d'universaux conditionnels suppose déjà la reconnaissance d'universaux absolus, et nous retompons dans la difficulté dénoncée à propos de Hockett.

En fin de compte, une recherche strictement inductive des universaux présuppose que soit effectivement résolu le problème de toute induction, à savoir celui de la formation du concept » (Granger 1979 : 185).

- 15 Il poursuit en disant que, si « dans le cas des sciences de la nature, l'élaboration d'un univers d'objets logico-mathématiques fournit, pour la classification et l'interprétation de l'expérience, un guide apparemment assez sûr », pour les langues « une élaboration conceptuelle analogue est sans doute infiniment plus difficile. »
- 16 Sans doute, mais il vaut la peine d'essayer, le terrain de la description, étape préalable, étant dégagé par ce qui a été dit ci-dessus. Je crois y voir un encouragement dans ce que Granger a écrit lui-même, dans un ouvrage antérieur, à propos des sciences humaines en général : « L'axiomatisation est ici efficace et justifiée dès les premiers pas de la recherche, elle est instrument de découverte et d'essai » (Granger 1960 : 168). Il précise plus bas :

« L'essai d'axiomatisation est alors un tâtonnement préalable, la préparation nécessaire d'un champ opératoire par une asepsie drastique, et certainement agressive, des notions communes. Aussi bien, en contrepartie, ne faut-il voir dans ces constructions, en l'état actuel des choses, que des échafaudages éminemment provisoires pour l'édification des concepts » (*ibid.* 179).

- 17 Pour ce qui nous concerne ici, le mot d'axiomatisation est sans doute présomptueux, mais celui d'échafaudage convient bien. Il me semble possible d'élaborer, pour des secteurs grammaticaux déterminés, des ensembles conceptuels sur lesquels pourrait s'appuyer la comparaison des langues.

3.3

- 18 Essayons d'en préciser les conditions. En premier lieu, sans être peut-être des axiomes au sens propre du terme, ces cadres conceptuels seront des propositions posées par décision théorique, admises sans démonstration, c'est-à-dire fondées sur l'intuition. Il n'y a là rien de scandaleux. Toutes les sciences reposent en dernière analyse sur de telles propositions,

c'est-à-dire sur une certaine part d'intuition (cf. Blanché 1990 : 86-91). La quête des invariants linguistiques peut donc légitimement se fonder sur une base intuitive. La différence entre cette procédure et la pratique courante est que cette dernière, usant de notions mal définies, recourt à tout instant à l'intuition, combinée éventuellement avec des concepts et des raisonnements, de sorte qu'elle aboutit à des connaissances qui peuvent être intéressantes et suggestives, mais restent inévitablement vagues et incertaines. La procédure envisagée ici implique des concepts et des propositions certes intuitifs, mais explicites et clairement formulés et, d'autre part, conçus de façon que l'intuition n'ait plus aucune part à la suite des opérations. Il s'agit donc non d'éliminer l'intuition, ce qui est impossible, mais d'en restreindre la part aux prémisses nécessaires et de l'explicitier au maximum.

- 19 Il va de soi, c'est le second point, que l'élaboration de ces cadres conceptuels doit être guidée par l'expérience des langues, et naturellement de préférence par une expérience étendue à des langues aussi diverses que possible. C'est, me semble-t-il, une condition nécessaire pour qu'ils donnent la possibilité de saisir les faits linguistiques dans leur spécificité. Il existe aujourd'hui de nombreuses théories sémantiques, s'affichant ou non comme cognitivistes. Elles s'appuient sur l'idée qu'on peut, diversement, se faire des processus qui ont lieu dans le monde et de la façon dont ils sont perçus par l'esprit humain et intégrés dans la pratique langagière. Elles offrent des cadres de représentations qui peuvent être utiles au linguiste pour « lui fixer les idées », mais il est à craindre que, conçues dans l'abstrait, loin de la considération précise des structures linguistiques, elles ne soient d'un faible secours pour l'analyse et la comparaison de celles-ci.
- 20 Troisième point, il est à craindre aussi qu'elles ne soient trop générales, trop ambitieuses. La langue est un organisme tellement complexe qu'il est probablement utopique de prétendre en saisir l'ensemble au moyen de quelques concepts. Il paraît sage de segmenter la difficulté, selon la règle cartésienne bien connue. Il convient donc, au moins pour commencer, de se contenter de secteurs limités et bien définis de l'espace des catégories grammaticales. C'est dire que la première tâche dans l'élaboration des concepts est justement de délimiter un domaine, ce qui n'est sans doute pas le plus facile.
- 21 Enfin, quatrième point, il est raisonnable de s'attendre à ce que ces constructions, ces « échafaudages », soient provisoires. C'est leur utilisation qui sera le critère de leur adéquation. S'ils sont bien conçus et fondés sur une expérience suffisamment large, ils pourront servir efficacement de base de comparaison pour un certain temps, pour un certain nombre de langues. Mais on peut penser qu'un jour viendra où le linguiste se trouvera confronté à des faits qu'il aura du mal à traiter avec les concepts utilisés et qui l'amèneront à les affiner, voire à les remplacer. C'est ainsi que se perfectionne progressivement une axiomatique.
- 22 Pour résumer, ce qui est suggéré, c'est donc l'élaboration de bases conceptuelles explicites, fondées sur l'expérience des langues, limitées à des champs bien définis, et, naturellement, sujettes à révision à la lumière de la pratique. Il n'est pas interdit d'espérer que l'amélioration et l'extension progressives de ces constructions aboutiront à terme à établir le fondement solide d'une véritable science linguistique.

4. Quelques exemples

- 23 Pour illustrer ces suggestions, j'emprunterai un exemple au domaine de l'actance, qui a fait l'objet des travaux du groupe parisien de recherches typologiques RIVALC (« Recherche interlinguistique sur les variations d'actance et leurs corrélats », cf. Lazard 1995), puis j'évoquerai des idées émises sur d'autres thèmes par d'autres linguistes, qui me paraissent aller dans le même sens.

4.1.

- 24 Les questions relatives aux relations actanciennes, aux structures d'actance, aux constructions ergatives, accusatives, etc., ont fait l'objet, dans la période récente, de beaucoup de travaux. Mais les discussions sont généralement confuses, fautes de prémisses claires³. Par exemple, la distinction entre construction accusative et construction ergative est ordinairement définie de la façon suivante : « dans une construction accusative le sujet transitif est grammaticalement traité comme le sujet intransitif, tandis que dans une construction ergative c'est l'objet qui est grammaticalement traité comme le sujet intransitif ». Cette définition, répétée à satiété même par les linguistes les plus sérieux, est très obscure. Elle suppose connues et définies clairement des notions aussi litigieuses que celles de sujet, d'objet, de transitif. Elle est à l'évidence inacceptable théoriquement.
- 25 Il est possible et assez facile d'élaborer ici une base claire (v. Lazard 1994 : 27-45 ; 1997c : 208-211 ; 1998a : 12-15 ; 1999 : 122-125). Nous posons au départ la notion d'action prototypique, définie comme une action exercée par un agent bien individué sur un patient bien individué aussi, qui en est affecté réellement. Nous admettons que toute langue a le moyen d'exprimer l'action prototypique au moyen d'une construction prédicative et nous posons, par décision méthodologique, que cette construction est en toute langue la « construction biactancielle majeure » (CBM). Nous confrontons cette construction à la construction uniactancielle la plus usitée dans la langue en question⁴. Nous définissons comme actant X celui qui, dans la CBM, représente l'agent, comme actant Y celui qui représente le patient, et comme Z l'actant de la construction uniactancielle⁵. Par définition, si X et Z ont le même traitement grammatical (en formule : $X = Z$) et Y un traitement différent, les deux constructions en présence constituent une structure accusative ; si Y et Z ont le même traitement ($Y = Z$) et X un traitement différent, elles constituent une structure ergative. Nous posons la structure d'actance ainsi établie comme la « structure d'actance dominante » (SAD) de la langue en question. Nous convenons d'appeler « langue accusative » une langue dont la SAD est accusative, « langue ergative » une langue dont la SAD est ergative.
- 26 Ces prémisses, une fois acceptées, ne laissent pas place à l'ambiguïté. Elles ont l'avantage d'éviter la définition préalable des notions de sujet et d'objet. Elles sont aussi celles de s'accorder aisément avec la pratique courante. En effet, dans la définition intuitive citée plus haut, ce qui est appelé « sujet transitif » est, en fait, notre X, ce qui est appelé « objet » est notre Y, ce qui est appelé « sujet intransitif » est notre Z ; quant à la construction « transitive », c'est notre CBM. Les prémisses théoriques que nous avons construites ne sont autre chose que la mise en forme rigoureuse des notions intuitives mal définies qui sont ordinairement utilisées.

- 27 Cette mise en forme permet des clarifications sur toute une série de points intéressants :
- 28 1) Les notions de « langue accusative », « langue ergative » reçoivent une définition précise.
- 29 2) A côté des structures accusative et ergative, il y en a d'autres, qu'il est facile de décrire dans les termes que nous avons posés. Si X, Y et Z ont tous trois le même traitement ($X = Y = Z$), la structure d'actance est « neutre » ; s'ils ont des traitements tous différents ($X \neq Y \neq Z$), elle est « disjointe ». Si, par exemple, dans la conjugaison verbale $X = Z$, mais dans le marquage casuel des actants nominaux $Y = Z$ (c'est le cas dans certaines langues australiennes) c'est-à-dire que X et Y sont tous deux traités partiellement comme Z ($X \approx Z$ et $Y \approx Z$), elle est « mixte ».
- 30 3) Certaines langues ont, non pas une, mais deux constructions uniactanciennes d'importance comparable. La confrontation de l'une et de l'autre à la CBM fait apparaître deux structures d'actance, généralement une accusative et une ergative. Ces langues sont celles que l'on nomme souvent, d'un terme fâcheusement ambigu, « actives » et que je préfère appeler « duales ». On voit que cette notion de « duale » n'est pas sur le même plan que celles d'« accusative » et d'« ergative » : il n'y a pas de structure d'actance duale, mais seulement des langues duales. Il existe d'ailleurs des systèmes actanciels plus compliqués, dont il est possible de rendre compte en construisant un continuum allant des langues accusatives aux langues ergatives (cf. Lazard 1997a : 251-252).
- 31 4) Dans les langues qui ont ainsi deux structures d'actance d'importance plus ou moins égale, l'une ou l'autre ou chacune de ces structures peut théoriquement n'être ni accusative ni ergative, mais appartenir à un autre type, neutre, mixte ou disjoint. Notre système permet de caractériser ces langues sans ambiguïté.
- 32 5) Certaines langues, comme le tagalog, ont donné lieu à d'abondantes discussions sur la question de savoir si elles doivent être classées comme accusatives, ergatives ou duales. Comme souvent dans les questions indécises, la difficulté provient, au moins en partie, de ce que le problème n'est pas posé clairement. Nos principes et définitions permettent de l'énoncer en termes clairs : la question à adresser aux spécialistes est de savoir quelles constructions doivent être retenues comme CBM et construction uniactancielle principale.
- 33 6) Dans la plupart des langues, la CBM est employée avec beaucoup de verbes qui ne décrivent pas une action prototypique. Mais cette extension est très variable selon les langues. Elle est grande dans les langues indo-européennes d'Europe, mais plus en anglais qu'en français et plus en français qu'en russe (cf. Lazard 1997a : 252-255). Cette caractéristique est un élément important de la typologie des langues. Dans certaines langues, caucasiennes et tibéto-birmanes notamment, la CBM semble limitée à l'expression d'actions prototypiques : ce type constitue un cas limite.
- 34 7) La notion de transitivité, entendue au sens traditionnel, reçoit immédiatement une définition claire : la construction transitive en toute langue est la CBM.
- 35 8) Dans beaucoup de langues (peut-être toutes), à côté de la CBM il existe d'autres constructions biactanciennes qui, par certaines propriétés constatables et descriptibles (quoique variables de langue à langue), se situent entre la CBM et la construction uniactancielle. Il est assez facile d'induire les corrélats sémantiques de ces variations de construction (cf. Lazard 1994a : 247-260 ; 1997a : 257-261 ; 1998b). Cette constatation fournit une base solide à la notion de transitivité scalaire ou générale, qui est assez en

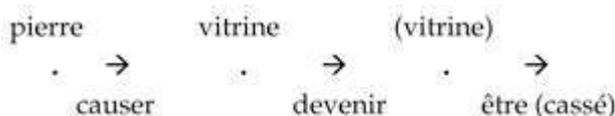
vogue aujourd'hui. Cette base s'accorde bien avec l'intuition, tout en n'étant pas fondée sur l'intuition, mais sur des faits morphosyntaxiques.

4.2.

- 36 Je crois déceler chez des collègues linguistes, sur d'autres points, des démarches analogues à la mienne. Je me contente ci-dessous d'en esquisser quelques-unes très sommairement, m'attachant seulement à la démarche, non au résultat, et laissant pour d'autres circonstances une éventuelle étude critique.
- 37 Premier exemple. Primus (1998) étudie l'ordre des termes dans la proposition et s'intéresse en particulier à la position relative des actants représentant le patient et le récepteur (type « donner qqch. à qqn. »). Elle prend pour base la phrase non marquée où le verbe exprime une action et où un des actants est « definite, agentive and human » et l'autre « a definite semantic patient » : cette définition est très semblable à celle de notre CBM. Elle écarte comme mal définies les notions de sujet et d'objet et leur préfère celles de « proto-agent » et « proto-patient », qui sont semblables, mais non identiques à celles de Dowty (1991). Le proto-agent est défini par son « indépendance sémantique »⁶, le proto-patient par le fait qu'il dépend sémantiquement d'un autre participant. Le proto-récepteur est dépendant du proto-agent, mais le proto-patient dépend de lui. Ainsi s'établit une hiérarchie entre les trois proto-rôles. D'autre part, on peut hiérarchiser aussi les relations casuelles selon leur complexité morphologique. On a ainsi, dans l'ordre : nominatif/absolutif – accusatif ou ergatif – datif ou autre cas oblique – terme adpositionnel. La thèse soutenue est que l'ordre des termes dans la proposition est déterminé par le jeu de ces deux hiérarchies.
- 38 Ainsi l'auteur pose d'abord un cadre conceptuel, et cela en distinguant nettement le plan des signifiés de celui des signifiants. Elle construit sur cette base une thèse, qu'elle entreprend de mettre à l'épreuve des faits observables. Quelle que soit la justesse de cette thèse (elle semble vérifiée par l'examen du « dative shift », type *she returned Mary the book/the book to Mary*, et d'autres faits dans des langues européennes), la démarche me paraît être de type scientifique. Elle est claire, rigoureuse et se prête à la critique.

4.3.

- 39 Deuxième exemple. L'entreprise de Croft (1990) est ambitieuse. Il s'agit de la représentation cognitive des procès⁷ et de sa mise en forme linguistique dans l'expression verbale. Il choisit de considérer tout procès comme l'action d'un individu sur un autre et construit un modèle de structure de procès en trois phases, qu'on peut schématiser par la séquence <causer – devenir – être>, c'est-à-dire « un individu agit sur un autre individu de sorte qu'il accède à un certain état ». Par exemple, « la pierre casse la vitrine » se représente ainsi :



- 40 Les trois phases consécutives sont dits causative, inchoative et stative. Toute langue a les moyens d'exprimer chacune de ces trois phases pour tout procès. Mais, selon la nature du procès, on doit s'attendre à ce que les langues l'expriment de préférence, c'est-à-dire sous

la forme d'un verbe ou adjectif simple, dans l'une ou l'autre des trois phases : p.ex., l'idée de « saisie » est exprimée par un verbe transitif (« saisir », phase causative ; l'expression des autres phases est dérivée), mais l'idée de « rougeur » par un adjectif (« rouge », phase stative ; « rougir », transitif ou intransitif, est dérivé). S'il en est ainsi, on doit trouver des procès « prototypiques » exprimés dans différentes langues de la même manière, c'est-à-dire sous la même phase, et d'autres, non prototypiques, traités différemment dans des langues différentes. Cette thèse est mise à l'épreuve sur quatre langues, anglais, français, japonais, coréen.

- 41 Croft insiste sur le fait que le schéma causatif en trois phases est un « ideal cognitive model » (ICM). Cet ICM est un bon exemple de l'opération d'abstraction qui dépouille les événements du monde de leurs surdéterminations, opération caractéristique de toute science. Mais en outre, à la différence de certaines autres études cognitivistes, l'auteur, ayant construit une thèse, en déduit des conséquences qu'il confronte aux réalités morphosyntaxiques. Il contrôle ainsi la pertinence de sa construction.

4.4.

- 42 Comme troisième exemple on peut alléguer l'entreprise UNITYP animée par Seiler (aperçus généraux dans Seiler 1993 ; 1995). Ici nous changeons d'échelle : il s'agit d'un vaste programme qui couvre les principaux aspects des structures linguistiques. Il a ainsi abouti à toute une série de publications sur plusieurs « dimensions » de la langue, « appréhension », « possession », « participation », etc. Tout ce travail est inspiré par une certaine conception de l'activité langagière, vue comme commandée par le jeu dialectique de quelques principes généraux, « indication », « prédication » et « iconicité ». Il n'y a pas lieu de discuter ici cette hardie, mais séduisante systématisation ; il s'agit seulement de rappeler la démarche.
- 43 Pour chaque dimension, des concepts sont posés à titre expérimental, leur pertinence contrôlée par l'examen des langues, qui peut amener à les modifier, d'où nouveau contrôle, et ainsi de suite. Voici comme la méthode est caractérisée par l'inspirateur de ces recherches : « The two opposite pathways (c'est-à-dire la voie onomasiologique et la voie sémasiologique, GL) are complementary [...] Merely to posit concepts would result in speculation. Merely to proceed by inductive generalization would never lead us to the underlying concepts. It is the joint approach that leads to insight into the interrelation between thought and language. » L'auteur ajoute que, dans cette procédure « there is a clear asymmetry in favour of the linguistic data in their considerable diversity from the languages of the world, which are open to observation » (Seiler 1995 : 303).
- 44 Délimiter un domaine de recherche, l'explorer à l'aide d'un appareil conceptuel, d'abord intuitif, mais ensuite mis à l'épreuve de l'expérience, dégager par ce moyen une structure interlangue, telle est la voie suivie. On peut toujours discuter les résultats ; on peut aussi discuter les notions de base, notamment se demander si, comme le pense l'auteur, ces notions ont une réalité psychologique, c'est-à-dire sont autre chose que des « échafaudages provisoires ». Il n'en reste pas moins que, dans son principe, la démarche est de type scientifique, car, dans la mesure où elle est explicite et où elle admet l'observation des langues pour unique critère de validité, elle se prête à la critique constructive.
- 45 Voilà donc quelques exemples, rencontrés au hasard de mes lectures récentes. Je suis persuadé qu'on trouverait des démarches analogues, ou des fragments ou des amorces de

telles démarches, chez bien d'autres linguistes, en particulier dans divers ouvrages typologiques et/ou cognitivistes.

5. Conclusion

- 46 Dans les quelques études évoquées ci-dessus, la méthode est toujours la même : 1) poser, à la lumière d'une connaissance intuitive des langues, des concepts de base et des définitions claires, 2) construire, à l'aide de ces concepts et définitions, une thèse qui 3) est vérifiée (ou infirmée) par l'observation des langues, laquelle, dans notre discipline, tient lieu d'expérimentation. Il me semble que cette méthode est propre à donner à la recherche typologique une qualité plus scientifique que la démarche guidée seulement par l'intuition, forcément tâtonnante. Elle comporte aussi des tâtonnements dans l'édification des cadres conceptuels, mais il n'est pas interdit d'espérer, si elle s'avère féconde, qu'elle prendra progressivement une allure relativement assurée.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, L.B. (1982) « The 'Perfect' as a universal and as a language-particular category », in Hopper, Paul J., ed., *Tense-aspect. Between semantics and pragmatics*, Amsterdam, Benjamins, 227-274.
- BENVENISTE, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BLANCHÉ, R. (1990) *L'axiomatique*, Paris, PUF.
- CROFT, W. (1990) « Possible verbs and the structure of events », in Tsohatzidis, Savas L., *Meanings and prototypes. Studies in linguistic categorization*, London/New York, Routledge, 48-73.
- DIXON, R.M.W. (1994) *Ergativity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DOWTY, D.R. (1991) « Thematic proto-roles and argument selection », *Language* 67, 547-619.
- GRANGER, G.G (1960) *Pensée formelle et sciences de l'homme*, Paris, Aubier.
- (1979) *Langages et épistémologie*, Paris, Klincksieck.
- HJELMSLEV, L. (1966) *Le langage. Une introduction*, trad. Olsen, Michel, Paris, Editions de Minuit.
- LAZARD, G. (1975) « La catégorie de l'éventuel », in *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*, Paris, Société de linguistique, 347-358.
- (1981) « La quête des universaux sémantiques en linguistique », *Actes sémiotiques-Bulletin*, vol.4, fasc.19, 26-37.
- (1992) « Y a-t-il des catégories interlangagières ? », in Anschütz, Susan, éd., *Texte, Sätze, Wörter und Moneme. Festschrift Klaus Heger*, Heidelberg, Heidelberger Orientverlag, 427-434.
- (1994) *L'actance*, Paris, PUF. ; trad. anglaise : *Actancy*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 1998.

- (1995) « Research on actancy : the Paris RIVALC group », in Shibatani, Masayoshi & Bynon, Theodora, eds., *Approaches to linguistic typology*, Oxford, Clarendon Press, 167-213.
- (1997a) « Ergativity » (review article on Dixon, *Ergativity*, 1994), *Linguistic Typology* 1, 243-268.
- (1997b) « Benveniste et la syntaxe générale », in Arrivé, Michel, et Normand, Claudine, éd., *Emile Benveniste vingt ans après*, Nanterre, Université de Paris X (Numéro spécial de LINX), 95-106.
- (1997c) « La typologie actancielle », dans *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*. 26, 205-226.
- (1998a) « Définition des actants dans les langues d'Europe », in Feuillet, Jack, éd., *Actance et valence dans les langues de l'Europe*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 11-146.
- (1998b) « De la transitivité restreinte à la transitivité généralisée », in Rousseau, André, éd., *La transitivité*, Villeneuve d'Ascq, 1998, 55-84.
- (1999) « Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions », *Mémoires de la Société de linguistique*, n.s. VI, 111-133.
- MEILLET, A. (1902) *Etudes sur l'étymologie et le vocalisme du vieux slave*, I, Paris, Bouillon.
- PRIMUS, B. (1998) « The relative order of recipient and patient in the languages in Europe », in Siewierska, Anna, ed., *Constituent order in the languages of Europe*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 421-473.
- SEILER, H. (1993) « Der UNITYP Ansatz zur Universalienforschung und Typologie », *Sprachtypologie und Universalienforschung* 46, 163-186.
- (1995) « Cognitive-conceptual structure and linguistic encoding : language universals and typology in the UNITYP framework », in Shibatani, Masayoshi & Bynon, Theodora, eds., *Approaches to linguistic typology*, Oxford, Clarendon Press, 273-325.
- VAN DER AUWERA, J. & PLUNGIAN, V.A. (1998) « Modality semantic map », *Linguistic Typology* 2, 79-124.

NOTES

*. Ce texte reprend le contenu de ma communication au colloque de Nanterre (novembre 1998). Il figure aussi, avec quelques modifications, comme une partie d'un article plus développé intitulé « La linguistique est-elle une science ? », publié dans le *Bulletin de la Société de linguistique* 94/1 (1999).

1. Il ne faut pas exagérer l'influence des spécificités linguistiques, mises en relief par ce qu'on appelle l'hypothèse de Sapir/Whorf.
2. Elle apparaît telle, en tout cas, tant que les études cognitives n'auront pas établi de manière assurée l'existence de catégories indépendantes de celles des langues, ce qui pourrait bien se faire attendre longtemps.
3. Dixon (1994 : 19-22) s'est insurgé contre des emplois indésirables du terme « ergatif » mais lui-même se contente de définitions insuffisantes, cf. Lazard (1997a : 248-251).
4. En supposant qu'il n'y en a qu'une ; sur les autres cas, voir plus bas.
5. Nous avons choisi les sigles X, Y et Z pour éviter les termes litigieux de sujet et objet (et les sigles S et O, qui les évoquent), ainsi que les termes d'agent et de patient, qui réfèrent au contenu sémantique (et les sigles A et P, qui les évoquent). Mais on pourrait naturellement adopter d'autres désignations (p.ex., actant 1, actant 2 et actant U, ou ce qu'on voudra) : ce qui importe, ce sont les définitions, non les étiquettes.

6. L'auteur emploie une terminologie usuelle chez les auteurs anglo-saxons : elle parle, non d'actant, mais d'argument, et elle dit ici *thematic independence*, mais je préfère, pour des raisons de clarté terminologique, éviter cet emploi du mot « thématique ». — Le résumé que je donne de l'étude de Primus est grandement simplifié.

7. L'auteur emploie le mot *event* « événement ».

AUTEUR

GILBERT LAZARD

EPHE